



PREFET DU FINISTERE



Service émetteur : Délégation départementale du Finistère
Département veille et sécurité sanitaires
et environnementales
Pôle santé- environnement

Affaire suivie par : Manuel RICH

Courriel : manuel.rich@ars.sante.fr
Téléphone : 02 98 64 58 34

P. J. : 4

Date : 5 avril 2016

Objet : Contrôle sanitaire des eaux destinées à la
consommation humaine – Bilan 2015.

Monsieur le maire
Place du Général de Gaulle
29170 FOUESNANT

REÇU LE
20 AVR. 2016
Mairie de Fouesnant

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le bilan du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine de votre adduction communale pour l'année 2015, établi conformément aux dispositions des articles R.1321-1 et suivants du code de la santé publique.

L'eau distribuée a été conforme aux limites de qualité fixées pour les paramètres recherchés à l'exception, en février et en mars, de la détection de bromates, sous produits de désinfection, dans l'eau traitée produite à l'usine de Penalen. Ces dépassements sont en lien avec une contamination de l'eau de javel utilisée pour la désinfection finale. Ces dépassements ont imposé, début mars, l'arrêt de l'usine et l'importation d'eau du Syndicat Mixte de l'Aulne pour l'adduction communale de Fouesnant et la fourniture d'eau à l'adduction communale de la Forêt-Fouesnant, et ceci jusqu'au rétablissement de la conformité des eaux produites.

L'eau prélevée dans le milieu naturel n'a pas totalement satisfait aux limites de qualité en raison d'un dépassement ponctuel en décembre, à la prise d'eau de Penalen, de la limite fixée pour le carbone organique total avec, de manière concomitante, un dépassement de la référence de qualité pour le carbone organique total dans l'eau traitée issue de l'usine de Penalen.

L'eau distribuée a satisfait aux références de qualité à l'exception du dépassement en carbone organique total et de l'équilibre calcocarbonique qui n'est pas toujours atteint en sortie de l'usine de Penalen et dans l'eau mise en distribution au réservoir du bourg (mélange des eaux traitées à l'usine de Penalen et à la station de Kerourgué). L'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des métaux.

Je vous rappelle votre engagement, pris par délibération du conseil municipal en date du 28 juin 1999, d'abandonner le captage de Kerougué. L'abandon immédiat de l'utilisation de cette ressource a été rappelé lors des réunions qui se sont tenues les 22 janvier et 19 février 2016 (voir mon courrier en date du 24 février 2016).

J'attire votre attention sur les termes de l'article R 1321-25 qui font obligation à la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau d'unités de plus de 3500 habitants, d'adresser à l'Agence Régionale de Santé un bilan de fonctionnement du système de distribution (surveillance et travaux) de l'année écoulée et le plan de surveillance défini pour l'année suivante.

Vous trouverez ci-joint la note de synthèse relative à la qualité de l'eau distribuée en 2015. Ces informations doivent être transmises aux abonnés avec la facture d'eau (articles D.1321-103 à 105 du code de la santé publique).

Pour le préfet du Finistère,
et par délégation du directeur
général de l'agence régionale de
santé,
l'ingénieur général du génie sanitaire



Brigitte YVON

Copie :

- DDTM
- Conseil départemental - SEA – Ressources
- Lyonnaise des Eaux -Fouesnant

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION HUMAINE

BILAN 2015 AC FOUESNANT.

Dans le cadre du contrôle sanitaire exercé par l'ARS, 57 échantillons d'eau représentatifs ont été analysés par le LABORATOIRE LABOCEA agréé par le Ministère de la Santé. La gestion de la distribution est assurée par la LYONNAISE DES EAUX. Le nombre d'abonnés est de 7173

bilan quantitatif et qualitatif

conformité bactériologique et chimique (Oui/Non) et nombre d'analyses

Installation	Nom	Bactério	Chimie	CAP		TTP		UDI	
				RP	RS	P1	P2	D1	D2
CAPTAGE	CREACH QUETA.	O	O		7				
	KERASPLOC'H.	O	O	1					
	KEROURGUE.	O	O	1					
	PENALEN.	O	N		1				
STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION	PENALEN.	O	O		9				
	KEROURGUE.PENALEN	O	O			3	2		
	PENALEN.	O	N				2		
UNITE DE DISTRIBUTION	PENALEN.	O	O			6	2		
	KEROURGUE-PENALEN.	O	O					21	2

statistiques par installation

Installation	Nom	Libellé du paramètre	Unité	Valeur moy.	Valeur maxi	Limites de qualité maxi	Nbre de valeurs	
CAPTAGE	CREACH QUETA.	Nitrates (en NO3)	mg/L	16	22,00	50	3	
		Carbone organique total	mg/L C		4,50	10	2	
		Manganèse total	µg/l		30,00		2	
		Aluminium total µg/l	µg/l		137,00		2	
		Total des pesticides analysés	µg/l		0,00	5	3	
		Diuron	µg/l		0,00	2	3	
		Atrazine déséthyl	µg/l		0,00	2	3	
		Somme des microcystines analysées	µg/l		0,00		6	
		Microcystine-RR totale	µg/l		0,11		6	
		Microcystine-YR totale	µg/l		0,07		6	
	KERASPLOC'H. KEROURGUE.	Nitrates (en NO3)	mg/L	27	27,00	100	1	
		Nitrates (en NO3)	mg/L	4	3,50	100	1	
		Carbone organique total	mg/L C		3,10	10	1	
		Manganèse total	µg/l		15,00		1	
		Aluminium total µg/l	µg/l		19,00		1	
		Total des pesticides analysés	µg/l		0,00	5	1	
		Diuron	µg/l		0,00	2	1	
		Atrazine déséthyl	µg/l		0,00	2	1	
		PENALEN.	Nitrates (en NO3)	mg/L	11	15,00	50	4
			Carbone organique total	mg/L C		11,30	10	3
	Manganèse total		µg/l		484,00		3	
	Aluminium total µg/l		µg/l		323,00		3	
	Total des pesticides analysés		µg/l		0,05	5	4	
	Diuron		µg/l		0,07	2	8	

STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION	KEROURGUE.PENALEN	Nitrates (en NO3)	mg/L	19	20,00	50	5
		Carbone organique total	mg/L C		1,50		5
		Manganèse total	µg/l		3,90		2
		Aluminium total µg/l	µg/l		15,00		2
		Bromates	µg/l		0,00	10	2
		Trihalométhanes (4 substances)	µg/l		16,40	100	2
		Total des pesticides analysés	µg/l		0,02	0,5	2
		Diuron	µg/l		0,02	0,1	2
		Atrazine déséthyl	µg/l		0,00	0,1	2
		PENALEN.	Nitrates (en NO3)	mg/L	13	16,00	50
	Carbone organique total		mg/L C		2,50		5
	Manganèse total		µg/l		15,00		2
	Aluminium total µg/l		µg/l		69,00		2
	Bromates		µg/l		43,00	10	4
	Trihalométhanes (4 substances)		µg/l		27,30	100	2
	Total des pesticides analysés		µg/l		0,00	0,5	4
	Diuron		µg/l		0,00	0,1	4
	Atrazine déséthyl		µg/l		0,00	0,1	4
	Somme des microcystines analysées		µg/l		0,00	1	6

UNITE DE DISTRIBUTION	KEROURGUE-PENALEN.	Nitrates (en NO3)	mg/L	17	20,00	50	15
-----------------------	--------------------	-------------------	------	----	-------	----	----

descriptif sommaire des installations

	Type de ressource	Débit moyen - m3/j	Protection	Date avis géologue	Date autorisation
PRISE D'EAU PENALEN.	CAPTAGE PERMANENT	1946		08/09/08	04/06/10
PRISE D'EAU CREACH QUETA.	CAPTAGE D'APPOINT	455		08/09/08	04/06/10
KERASPLOC'H FOR.	CAPTAGE PERMANENT	462		01/04/97	08/10/04
CAPTAGE KEROURGUE.	CAPTAGE D'APPOINT	515		01/05/97	

	Type de traitement	Débit moy. - m3/j	Débit maxi - m3/j	Observations
STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION PENALEN.	TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.	1982	3500	Production totale de l'usine : 723 512 m3
KEROURGUE.PENALEN	TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.	2234	2234	Total mélange Kerourgué + Penalen + SM Aulne : 815477 m3

	Eau distribuée - m3/an	Population	Observations
UNITE DE DISTRIBUTION KEROURGUE-PENALEN.	815477	9610	Longueur du réseau : 217 km Mélange des eaux traitées de PENALEN et de KEROURGUE.

	Volume m3	Date dernier nettoyage	Observations
RESERVOIR KEROURGUE.	2500	19/03/15	Mélange des eaux de PENALEN et de KEROURGUE
RESERVOIR QUINQUIS.	500	17/03/15	Rechloration.

observations générales

Prise d'eau de Penalen : l'eau prélevée dans le milieu naturel n'a pas totalement satisfait aux limites de qualité en raison d'un dépassement, en décembre à la prise d'eau de Penalen, de la limite fixée pour le carbone organique total. A noter la détection de diuron et d'atrazine à des concentrations conformes aux limites de qualité. Absence de détection de toxines de cyanobactéries.

Prise d'eau de Creac'h Queta : l'eau prélevée a satisfait aux limites et références de qualité. A noter la détection de toxines de cyanobactéries en juillet (microcystines RR) et en octobre (microcystine YR).

Eaux distribuées : le taux de conformité des prélèvements microbiologiques par rapport aux limites de qualité est de 100% sur les eaux distribuées pour les paramètres recherchés.

Pour les paramètres physico-chimiques, le taux de conformité par rapport aux limites de qualité est de 96% sur les eaux distribuées pour les paramètres recherchés en raison d'un dépassement dans l'eau traitée à l'usine de Penalen, en février et en mars, de la limite fixée pour les bromates, sous produits de désinfection. Ces dépassements sont en lien avec une contamination de l'eau de javel utilisée pour la désinfection finale.

Un dépassement de la référence de qualité a été observé en décembre pour le carbone organique total dans l'eau traitée à l'usine de Penalen concomitant avec le dépassement observé à la prise d'eau de Penalen.

L'équilibre calco-carbonique n'est pas toujours atteint en sortie de l'usine de Penalen et dans l'eau mise en distribution au réservoir du bourg, l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des métaux.

		Escherichia coli / 100ml (MP)	Entérocoques / 100ml (MP)	Carbone organique total	Manganèse total	Nitrates (en NO3)	Ammonium (en NH4)	Total des pesticides analysés	Diuron	Atrazine deséthyl	Atrazine	Glyphosate	AMPA	2,4-D	Isoproturon	Somme des microcystines analysées	Microcystine-RR totale	Microcystine-YR totale
PRISE D'EAU		n/100mL	n/100mL	mg/L C	µg/l	mg/L	mg/L	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l	µg/l
CREACH QUETA.	10/évr. PES14	38	<38	4,5	27	22	0,06	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,05	<0,05	<0,05	<0,02			
	10/évr. RSA																	
	18/mai CYTOT															<1	<0,05	<0,05
	25/juin PES14					16		<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,05	<0,05	<0,05	<0,02	<1	<0,05	<0,05
	22/juil. CYTOT															<1	0,11	<0,05
	20/août RSA	927	38	4,4	30	11	0,06	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,05	<0,05	<0,05	<0,02	<1	<0,05	<0,05
	07/sept. CYTOT															<1	<0,05	<0,05
	01/oct. CYTOT															<1	<0,05	0,07
PRISE D'EAU PENALEN.	12/janv. NI								0,039									
	10/évr. PES14							0,046	0,025	0,021	<0,02	<0,05	<0,05	<0,05	<0,02			
	10/évr. RSA	78	<38	3,7	134	15	0,08		<0,02									
	22/avr. NI																	
	18/mai CYTOT															<1	<0,05	<0,05
	25/juin PES14					12		<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,05	<0,05	<0,05	<0,02	<1	<0,05	<0,05
	22/juil. NI								0,023							<1	<0,05	<0,05
	20/août RSA	2233	<38	2,4	484	9	0,08	0,032	0,032	<0,02	<0,02	<0,05	<0,05	<0,05	<0,02	<1	<0,05	<0,05
	07/sept. CYTOT															<1	<0,05	<0,05
	01/oct. NI								0,066							<1	<0,05	<0,05
	15/déc. RSA	4400	38	11,3	234	7,5	0,08	<0,02	<0,02	<0,02	<0,02	<0,050	<0,050	<0,05	<0,02	<1	<0,05	<0,05

information sur la qualité de l'eau distribuée en 2015

Adduction Communale de Fouesnant

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé, en production et en distribution **38** échantillons d'eau qui ont été analysés par le laboratoire LABOCEA, agréé par le Ministère de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par la **LYONNAISE DES EAUX**.

La commune de FOUESNANT est alimentée à partir :

- des eaux de surface traitées à l'usine de PENALEN, prélevées dans la retenue de PENALEN et dans l'étang de CREAC'H QUETA ;
- des eaux souterraines traitées à la station de KEROURGUE, prélevées dans le captage de KEROURGUE et dans le forage de KERASPLOC'H.

L'eau distribuée depuis le réservoir du BOURG est un mélange de ces eaux, avec des apports possibles d'eau du SM AULNE.

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
PRISE D'EAU PENALEN.	Procédure terminée (captage public)	08/09/08	04/06/10
PRISE D'EAU CREACH QUETA.	Procédure terminée (captage public)	08/09/08	04/06/10
CAPTAGE KEROURGUE.	Procédure non poursuivie	01/05/97	
KERASPLOC'H FOR.	Procédure terminée (captage public)	01/04/97	08/10/04

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

33 analyses conformes sur
33 réalisées

dureté :

TH moyen de 11 °F
eau peu calcaire

fluor :

l'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrate :

25 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 25 réalisées
teneur maximale : 20 mg/L
teneur moyenne : 16 mg/L

pesticides :

6 analyses conformes sur 6 réalisées à la mise en distribution.
limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

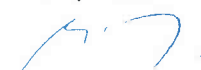
autres paramètres :

L'eau distribuée est agressive vis-à-vis des métaux.

conclusion sanitaire

L'eau a présenté une bonne qualité bactériologique ; elle a été conforme aux limites de qualité fixées pour les autres paramètres recherchés, à l'exception de la présence temporaire de bromates, sous produits de désinfection, dans l'eau traitée à l'usine de Penalen.

Pour le directeur général, et par délégation,
La responsable du pôle santé-environnement,



Brigitte YVON

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !
Après quelques jours d'absence : laissez couler l'eau avant de la boire.

PLOMB :
Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laissez couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie.

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

EXIGENCES DE QUALITE :
Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

NO₃
mg/l

AC FOUESNANT -Moyenne des nitrates - EAUX BRUTES SUPERFICIELLES

